

LIGUE DE PROVENCE D'ECHECS

176 av. du 8 mai 84310 MORIERES

04 90 33 32 51- e-mail reynaud.fr@wanadoo.fr

Site : <http://provence.echecs.free.fr>

PV de la réunion du comité directeur du 25 février 2006

Présents : Marie-Paule Bartolo, Laineur Chazeau, Jean-Louis Sabatie, Henry Morra, Vincent Bernard, Marco Rosso, Stéphane Clair, Reynaud François.

Excusés / représentés : Bernard Pierrard, François Pénalver

Absents / non représentés : Jean-François Quet, Jérôme Serret.

Invité : Jean-marc Chauvet

Le budget : Bernard nous ayant fait parvenir tous les documents nous validons l'état des comptes, Laineur estime que la dépense pour l'achat des coupes pour le GPPJ est excessif.

Le comité valide la décision d'allouer une aide financière de 10€ par jeune et par nuit à tous les participants du GPPJ des Alpes et du Vaucluse ayant payé un hébergement à Istres (Tous les participants du 13 ne sollicitant pas être hébergés).

Homologation des compétitions : Il est demandé au directeur technique d'être très vigilant sur les dates des compétitions, d'autre part il a en charge de centraliser et faire homologuer toutes les compétitions officielles de la Ligue et des Comités.

Droits d'homologations des rapides : Nous les considérons injustifiés, ces droits seront supprimés à partir de la prochaine saison.

Règlement des interclubs de N5 : Un projet pour adapter le règlement fédéral (conçu pour des équipes de 8 à des équipes de 6) est adopté il sera soumis à la DTN pour validation.

Le CPI : Celui-ci est maintenu, le prévisionnel qui sera soumis à l'AG sera de 1000€ Marco Rosso ayant en charge d'établir le nouveau règlement sur la base de deux parties le même jour (réduisant ainsi les déplacements)

Compositions des diverses commissions :

Commission de discipline : Vincent Bernard (Président), Henry Hervé, Jean Casella, Sauveur Colendréa, Stéphane Clair.

Commission technique : Marco Rosso (Président), ainsi que les quatre directeurs techniques départementaux.

Commission des jeunes : Jean-Louis Sabatie (Président), ainsi que les quatre responsables des jeunes départementaux.

Le point sur le chpt. des jeunes des B du R : A l'unanimité le CD estime que le CDJE13 n'est en rien responsable des cafouillages de dates pour l'organisation de leur chpt. jeunes et que la responsabilité en revient aux instances fédérale.

Questions diverses : Le CD adopte le principe d'accorder une aide financière pour l'organisation d'un stage pour la formation continue des arbitres de la ligue.

Ainsi que de faire une demande de cahiers d'exercices pour débutants à la Fédé.

Reynaud François